



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

## **Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, M. Réal Brassard, que, l'avis public diffusé le 23 novembre 2025 est annulé et remplacé par le présent avis.

La Municipalité informe la population que la présentation et l'adoption du budget 2026, ainsi que la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, seront effectuées lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra :

Le jeudi 15 janvier 2026 à 18h30  
Au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard

Cette séance remplace les informations contenues dans les avis publics du 11 novembre 2025, du 14 novembre 2025 (erratum) ainsi que du 23 novembre 2025.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, toute personne intéressée peut assister à ces séances.

Une période de question sera dédiée à ces sujets.

**DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard**  
Ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2025

**Réal Brassard**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 2 décembre 2025, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la municipalité.

---

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2025.



**Réal Brassard**  
Directeur général et greffier-trésorier